

INTERVENTION DEVANT LA CCIMP SUR LE PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE

Palais des congrès d'Aix-en-Provence

Mercredi 8 avril 2009

Le plan de relance annoncé le 4 décembre à Douai par le Président de la République et présenté de manière détaillée le 2 février par le Premier ministre à l'occasion de la réunion du comité interministériel d'aménagement et de compétitivité du territoire (CIACT) à Lyon comporte un ensemble d'opérations s'inscrivant dans le cadre d'un programme exceptionnel d'investissement.

Ce plan national doté de 26 Milliards d'€ se répartit en trois enveloppes :

► 11,4 milliards d'€ pour favoriser la trésorerie des entreprises :

Il s'agit en particulier du remboursement des créances fiscales (crédit impôt recherche, TVA) afin d'améliorer les trésoreries et fournir des moyens supplémentaires pour investir.

► 10,6 milliards d'€ pour les interventions de l'Etat :

Ces dépenses mettent l'accent sur l'investissement public, tout en renforçant les mesures répondant à des besoins sociaux et dirigées vers les plus vulnérables.

► 4 milliards d'€ pour les investissements des entreprises publiques :

Cette enveloppe contribuera à moderniser et développer les infrastructures ferroviaire, énergétique, routière et les services.

Sur l'utilisation de ces 26,5 Milliards d'€ le Premier ministre a tenu à préciser que ces financements serviraient à la réalisation et à l'accélération de projets concrets.

C'est la cas précisément en Provence-Alpes-Côte d'Azur où les 175 Millions d'€ dont près de 49 Millions d'€ dans le cadre de l'accélération de la mise en œuvre du contrat de projet Etat-Région (CPER) vont permettre la poursuite ou le démarrage de chantiers importants pour le cadre de vie, le logement, la santé, le patrimoine ou la compétitivité de notre territoire régional.

C'est ainsi que nous allons pouvoir accélérer la modernisation de la ligne de chemin de fer des Alpes (Briançon-Aix), poursuivre la réalisation de la L2 à Marseille, lancer les travaux préparatoires à l'édification du « musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée » (MUCEM) sur le site d'Euroméditerranée ou encore réunir les financement nécessaires pour la poursuite du projet d'installation expérimentale de la fusion dans le cadre d'ITER. Ces chantiers sont parmi les plus importants. Avec d'autres de moindre envergure, ils vont faire progresser ou démarrer sur l'ensemble du territoire régional des projets qui contribuent à créer de l'activité et donc de l'emploi.

Au moment où notre région et en particulièrement le département des Bouches-du-Rhône commence à enregistrer des signes sensibles de l'aggravation du chômage, la perspective de pouvoir, ainsi, stimuler l'activité dans des domaines ayant un impact direct sur notre vie quotidienne est l'effort nécessaire que nous devons consentir pour répondre à l'attente des habitants de PACA. La meilleure réponse à la crise, c'est d'agir sans attendre pour rattraper des retards lorsque nous en avons, pour mettre à niveau nos équipements lorsqu'ils en ont besoin.

Au niveau des Bouches-du-Rhône, la part du plan régional représente environ 40 % de l'enveloppe régionale, les principales opérations se concentrent sur l'agglomération Aix-Marseille :

- **Pour la rénovation urbaine :**

La Savine à Marseille

(autorisation d'engagement:1 million d'€en 2009)

- **Pour la rénovation des itinéraires routiers :**

La L2 /secteur La Fourragère à Marseille

(autorisation d'engagement : 10 millions d'€ supplémentaires en 2009 - 2 millions de crédits de paiement en 2009 et 8 millions en 2010)

- **Pour le développement du réseau ferroviaire**

Travaux de voies sur la ligne Marseille-Aubagne-Toulon :

11,6 millions d'autorisation d'engagement en 2009 – 8,8 millions de crédits de paiement en 2009 et 4 millions de crédits de paiement en 2010 , opération inscrite au CPER

- **Pour les ouvrages portuaires**

La Digue du large

(autorisation d'engagement 7,5 millions d'€ en 2009 – 6 million d'€ de crédits de paiement en 2009 et 1,5 million d'€ en 2010)

- **Pour l'immobilier de l'Université d'Aix- Marseille**

Extension de la Faculté de droit et d'économie, Université Aix-Marseille 3

(3 millions d'€ de crédits de paiement en 2009, opération inscrite au CPER),

Bâtiments des sciences juridiques et économiques, Aix-en-Provence, Université Aix-Marseille 3

(1,980 millions d'€ d'autorisation d'engagement en 2009 et 1,4 million d'€ de crédits de paiement en 2009, opération inscrite au CPER),

Bâtiments de lettres, langues et philosophie, Aix-en-Provence Université Aix-Marseille 1

(4 millions d'€ d'autorisation d'engagement en 2009 et 1,4 million d'€ de crédits de paiement en 2009, opération inscrite au CPER),

Réaménagement des locaux pour les neurosciences Université Aix-Marseille 2

(0,5 million d'€ d'autorisation d'engagement en 2009 et 0,5 million d'€ de crédits de paiement en 2009, opération inscrite au CPER),

Réhabilitation du bâtiment de neurosciences, Marseille-Timone Université Aix-Marseille 2

(1,04 million d'€ d'autorisation d'engagement en 2009 et 0,8 million d'€ de crédits de paiement en 2009, opération inscrite au CPER)

- **Pour le logement étudiant**

Réhabilitation du Bâtiment F de l'Estelan (205 logements) à Aix-en-Provence

- **Pour les grands projets culturels**

Construction du bâtiment neuf du MUCEM à Marseille

(8,9 millions d'€ d'autorisation d'engagement en 2009, 4 million d'€ de crédits de paiement en 2009, 1 million de crédits de paiement en 2010),

Restauration du Fort Saint-Jean dans le cadre de l'opération MUCEM à Marseille

(1 million d'€ d'autorisation d'engagement en 2009, 1,6 million d'€ de crédits de paiement en 2009 et 0,4 million en 2010)

- **Pour la dépollution des friches industrielles**

Traitement de friches (dock, usine à gaz, zone industrielle) dans la Zone Euroméditerranée OIN (opération d'intérêt national) à Marseille (1 million d'€ d'autorisation d'engagement en 2009)

Par ailleurs, dans le département des Bouches-du-Rhône, d'autres opérations d'investissement public porteront sur :

- **le patrimoine du ministère de la justice**

(autorisation d'engagement de 6,2 millions d'€ en 2009 avec 2,67 millions de crédits de paiement en 2009 et 3,54 millions en 2010 pour la région PACA)

- **le patrimoine du ministère de la défense**

(enveloppe départementale de 10, 995 millions d'€ d'autorisation d'engagement en 2009)

- **les équipements culturels**

(0,5 million d'€ d'autorisation d'engagement en 2009 pour l'école d'art d'Arles et 0,4 million d'€ de crédits de paiement en 2009 et 0,1 million en 2010)

...et d'autres projets peuvent encore bénéficier du plan de relance

En effet, en complément des projets déjà retenus, d'autres projets vont bénéficier d'un financement sur les crédits du plan de relance au titre des enveloppes nationales non encore réparties , à savoir :

pour le programme exceptionnel d'investissement public :

- au titre des infrastructures et équipements civils :
 - 100 millions d'€ pour la réalisation des grands projets fluviaux et portuaires,
 - 30 millions d'€ pour améliorer l'efficacité énergétique des exploitations agricoles,
 - 30 millions d'€ pour la sécurisation des établissements de santé,

- 70 millions d'€ pour l'investissement des établissements médico-sociaux au bénéfice des personnes âgées dépendantes et des adultes handicapés,

- au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- 75 millions d'€ pour conforter les partenariats des établissements retenus dans le cadre de l'opération CAMPUS
- 214 millions d'€ pour améliorer la sécurité des établissements universitaires et leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- 24 millions d'€ pour soutenir l'investissement dans les nanotechnologies

- au titre des dispositifs de soutien à l'investissement :

- 8 milliards d'€ sous forme de prêts apportés par la CDC dont 7 milliards pour des grands projets ferroviaires ou les projets de transports en commun propres, les projets de voies navigables et les énergies renouvelables et 1 milliard pour les projets universitaires (plan Campus notamment)

pour l'effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité :

- 200 millions d'€ pour lutter contre l'habitat indigne et favoriser la rénovation thermique du parc privé

Enfin, outre les 1000 projets déjà retenus et ceux en cours de recensement par les services de l'Etat , la dynamique du plan de relance sera également renforcée par l'impact des mesures suivantes:

. la modification du régime du FCTVA avec le versement en 2009 au lieu de 2010 des fonds aux collectivités territoriales qui s'engagent à augmenter en 2009 leurs dépenses réelles d'équipement par rapport à la moyenne des dépenses de la période 2004 à 2007 (convention à signer avec le Préfet avant le 15 mai 2009). Aujourd'hui 68 collectivités territoriales ont décidé de s'engager aux côtés de l'Etat pour un montant

d'investissement de 1,2 Milliard de travaux (dont 40 % pour le seul conseil général qui joue vraiment le jeu à ce titre). La première signature entre le préfet de région et Jean-Noël GUERINI

. les assouplissements apportés aux code des marchés publics par les décrets du 19 décembre 2008

. la prorogation pour une durée d'un an de la validité des permis de construire.

. les actions ciblées en faveur du tissu économique des PME et des TPE et notamment un apport de 575 millions d'€ à OSEO pour couvrir 4 milliards d'€ de prêts supplémentaires

. la compensation des charges patronales pour les embauches de salariés rémunérés à hauteur du SMIC (dégressivité jusqu'à 1,6 SMIC),

. le soutien à la construction et l'accession sociale à la propriété par :

. un programme de 100 000 logements sociaux supplémentaires (30 000 acquis en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement par des bailleurs sociaux, 30 000 logements sociaux et très sociaux réalisés en 2009 et 2010 par des bailleurs sociaux en plus du programme de développement de leur parc, 30 000 logements sociaux acquis par des particuliers grâce à des PLS privés et 10 000 logements intermédiaires,

. le doublement du prêt à taux zéro en 2009 pour faciliter l'achat de logements neufs pour les primo-accédants,

. le soutien aux collectivités pour le financement de 30 000 pass foncier (2200 en PACA)

. l'aide apportée aux plus modestes par le versement de la prime de solidarité active de 200 € en anticipation du Revenu de Solidarité Active

. l'aide au remplacement des véhicules anciens « prime à la casse » (1 000 €)